

Commune de Crévoux

Tel. 04.92.43.18.11

Fax 04.92.43.87.90

FICHE DE RESERVATION Matériel et/ou mobilier communal

Le matériel et/ou mobilier communal doit impérativement rester sur la commune. Aucune sortie n'est autorisée.

Nom et prénom du responsable :

Adresse complète :

Téléphone :

Date d'emprunt :

Date de restitution :

Motif de l'emprunt :

Nature du matériel emprunté (préciser le nombre et la nature) :

Tout vol, tout dommage ou toute détérioration du matériel et mobilier appartenant à la Commune de Crévoux sera à la charge de l'emprunteur.

La Commune de Crévoux transmettra sa décision à l'emprunteur dans les meilleurs délais.

Après accord du Maire, l'emprunteur devra se mettre en contact avec M. Claude PASCAL, employé communal, au 06.59.19.05.05 afin de convenir d'une date et heure de retrait du matériel/mobilier, et d'une date et heure de restitution. Le matériel/mobilier devra impérativement être retiré et restitué par l'emprunteur.

Une caution de 500 € devra être remise par l'emprunteur lors de la demande de mise à disposition du matériel/mobilier communal. Cette caution sera restituée par courrier après retour du matériel/mobilier et vérification de l'employé communal.

En cas de détérioration du matériel ou mobilier communal, le coût de réparation ou remplacement sera à la charge de l'emprunteur et sera donc déduit lors de la restitution de la caution.

Crévoux, le

Le demandeur

Bon pour accord
Le Maire,
Marie-Jeanne FAURE

SUIVI DE L'EQUIPEMENT

Gestion du matériel : Etat contradictoire : OBSERVATIONS

Au moment de la prise en charge :

Au moment de la restitution :

Fait à Crévoux le

Le demandeur

Pour la Commune de Crévoux